

Modification des plages horaires de la CID du Var implantée sur le site de Toulon Les Lices

Les agents de la CID du Var sont favorables unanimement pour modifier les plages d'heures de leur journée de travail selon l'organisation suivante :

- début de la journée de travail : 7H00

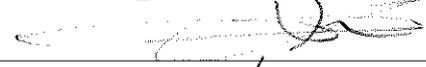
- fin de la journée de travail : 18H30

Le temps de travail effectif de chaque agent ne peut excéder 10 h par jour. Le surplus est écrêté.

L'amplitude maximale des plages de travail offertes aux agents (plages fixes et plages variables) ne peut excéder 11h 30.

La durée minimale des plages fixes est de 4 h. La présence de tous les agents est obligatoire pendant les plages fixes choisies par le service ou par le site, à savoir de :

Matin : 9h30 à 11h30 et Après midi : 14h00 à 16h00

Robert Garcia	
Christian Le Gall	
Stéphane Leriche	
Didier Parra	
Catherine Thuet	